

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Septembre 2019

L'an deux mil neuf, le vingt-six septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Antoine AUBRY, Maire.

Présents : MM. Antoine AUBRY, Jean-Claude HERARD, David BESNARD, Sébastien GIARD, Emmanuel PORÉE, Frédéric ANDRÉ, Mmes Sandrine FÉVRIER, Annabelle LAVIGNE, MM. John PHILIPOT et Jean-Marie VIVIER.

Absents Excusés : Joëlle LÉBOUCHER

Absent : Eric DAGUET,

Secrétaire de séance : Emmanuel PORÉE

Date de convocation : 16 septembre 2019

Affichage : 30 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 10

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage à Jacques CHIRAC, ancien Président de la République décédé ce jour même.

Démission d'un conseiller municipal

M. le Maire informe que Monsieur Sébastien LÉVEILLÉ a démissionné le 10 juillet 2019. Sa démission a été transmise au préfet de la Manche. Le conseil en prend acte.

Approbation du dernier compte-rendu de conseil

M. le Maire rappelle que le dernier compte rendu de conseil a été envoyé après la réunion de conseil via internet et demande s'il y a des observations.

Le conseil municipal valide le dernier compte rendu de conseil.

TRAVAUX : PROGRAMME VOIRIE 2019

M. le Maire indique que le conseil municipal a relevé les besoins de la voirie communale. L'ensemble de la route communale des Buts au Buisson nécessite un renforcement et une remise à niveau de la voie et de ces annexes de façon importante. Ce programme relève plus qu'un simple entretien de voirie.

Pour ce faire, une consultation sous forme d'un marché public a été effectuée pour recueillir différentes offres et amener le conseil à prendre une décision. La commission d'appel d'offre s'est réunie et donne son analyse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Valide et accepte l'offre** de l'entreprise JONES de Villers-Bocage pour un montant de 56 377,50 € hors taxe.
- **Dit que** les travaux seront inscrits dans un programme d'investissement sous le nom « Programme voirie 2019 » et que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 23.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ces opérations et de gérer le calendrier et les imprévus de chantier dans le cadre de moins-value sans restrictions de prix ou/et plus-value maximale de 5 % de l'offre initiale et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour un financement via emprunt.

REMPLACEMENT DE L'ADJOINT TECHNIQUE

M. le Maire indique que l'employé communal en charge de l'entretien a eu des congés et arrêts maladie et que l'association Les Goëlands a fourni des prestations pour l'entretien des espaces verts du 15 juin au 31 août 2019. Il demande au conseil d'approuver la facture n°009/2019 pour la somme de 1005 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte** la facture de l'association Les Goëlands n°009/2019 pour la somme de 1005 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à payer et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE

Néant – Pas de besoin spécifique à ce jour

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. le Maire indique que la commune a le projet de mettre en place un projet d'Aménagement Touristique Patrimonial et Familial sur les bords de Vire et qu'il serait nécessaire d'instaurer un droit de préemption sur une partie du terrain cadastré AB3 (plan cadastral joint). Ce terrain fait une continuité du parc des bords de Vire dans sa partie basse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **décide** d'appliquer un Droit de Préemption Urbain sur une partie du terrain cadastré AB 3 (plan en annexe) pour la réalisation d'un projet d'aménagement touristique et préservation es eaux.
- **charge** M. le Maire d'effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à l'application de cette délibération.

TRAVAUX EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire indique qu'il a demandé des devis pour la réparation de la porte d'entrée de l'église et donne lecture des éléments en sa possession.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à prendre des engagements et demander des subventions les plus fortes possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte l'offre** de l'entreprise Gilles EVETTE d'Isigny-le-Buat pour la somme de 2396 € HT
- **Prends l'engagement** de réaliser les travaux cités ci-dessus le plus rapidement possible ;
- **Demande** une subvention à La DRAC et au Conseil Départemental de la Manche la plus forte possible avec un programme de dépense maximale de 2396 € HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces affaires.

RADAR PEDAGOGIQUE

M. Jean-Claude Hérard informe qu'il a une proposition technique et financière pour la mise en place d'un radar pédagogique et donne lecture du document d'ÉlanCité.

LOTISSEMENT DURDOS

M. le Maire indique que la commune peut maintenant vendre 6 lots à bâtir.

NUMEROTATION

M. David BESNARD informe qu'il a une proposition pour la fourniture de plaques et numéros de rues. Les fixations restent à définir.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HERARD donne les éléments pour le repas des séniors le dimanche 6 octobre 2019.

Monsieur John PHILIPOT indique au conseil que :

- Le défibrillateur a été installé à l'extérieur de la salle des fêtes route de St Jean et la formation aura lieu le samedi 19 octobre 2019 à 10h à la salle de la cantine.
- Les journées du patrimoine se sont bien déroulées. Il présente l'Association de Sauvegarde de l'Eglise (ASE) et fait la liste des travaux qui ont été fait grâce aux concours financiers des différents partenaires dont le club des mécènes de la fondation du Patrimoine.
- Le tri sélectif permet d'éliminer 75% des déchets aux écoles et bâtiments communaux.

Monsieur Sébastien GIARD indique avoir participé à la soirée des trophées du Sports de Saint-Lô Agglo et Cyrille GUILLARD de Ste Suzanne sur Vire a été récompensé. D'autre part, il évoque la demande d'un city stade pour les jeunes enfants de la commune. Il est fait état d'un emplacement éventuel pour en faire la demande à St Lô Agglo dans le cadre de sa compétence.

La Séance a été levée à 22 heures 00

Le Maire, Antoine AUBRY

